

VILLE DE DECAZEVILLE – AVEYRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 269/2017
TRAVAUX D'ABATTAGE – ESPACE VERT AVENUE DU 10 AOUT

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité lors des travaux d'abattage d'arbres et à la demande présentée par l'entreprise ARBO PARC, ZA du Vallon, 12330 SAINT CHRISTOPHE VALLON

ARRETE

ARTICLE 1°- L'entreprise ARBO PARC est autorisée à occuper le domaine public avenue du 10 août à Decazeville du lundi 29 mai au jeudi 1er juin 2017, lors des travaux d'abattage d'arbres de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 2° - La circulation pourra se faire par alternat à l'aide de feux tricolores de chantier ou manuellement sur le périmètre concerné et suivant l'avancement des travaux.

ARTICLE 3°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 4° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 16 mai 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait, certifié conforme
Le Maire

